

Compte-rendu du Conseil Municipal De la commune de Surfonds

<p>L'an DEUX MILLE SEIZE Le 16 mars à 19 heures Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Surfonds, En séance publique, sous la présidence de Michel JACK Maire. Étaient présents : Mesdames M. Blavette- S. Foret- E. Mallet- N. Murillo et Messieurs H. Garnier- A. Dutertre- P. Hamelin- G. Hattry Absent(e) excusé(e) : P. Voltz (donne pouvoir à G. Hattry) Secrétaire de séance : Stéphanie FORET Assistai(en)t également à la réunion : F. Tuytten secrétaire de mairie et M. Bruno BUCHET Trésorier de Connerré</p>	<p><u>Date de convocation</u> 09/03/2016</p> <p><u>Date d'affichage</u> 24/03/2016</p> <p><u>Nombre de conseillers</u> En exercice : 10 Présents : 9 Votants : 10</p>
---	---

Approbation du compte-rendu de la réunion du 24 février 2016 :

Après lecture du compte-rendu des réunions du Conseil Municipal du 24 février 2016, les membres présents qui étaient présents à cette réunion ont approuvé à l'unanimité ce dernier.

Mme Stéphanie FORET est élue secrétaire de séance.

1 – Comptes de gestion 2015 : Budget Commune et Budget annexe Épicerie Locale

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2015 de la commune et de l'Épicerie Locale du receveur municipal

2 – Comptes administratifs 2015

Compte administratif 2015 de la commune

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Vote le compte administratif 2015 qui présente un excédent global de clôture de 163 161.39 €

Compte administratif 2015 de l'Épicerie Locale

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Vote le compte administratif 2015 qui présente un excédent global de clôture de 2 516.06 €

3– Budgets primitifs 2016

Budget primitif 2016 de la commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Adopte le BP 2016 dont la section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à 106 890.00 € et la section fonctionnement à 321 802.00 €

Budget primitif 2016 de L'épicerie locale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Adopte le BP 2016 dont la section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à 3 710.00 € et la section fonctionnement à 6 016.00 €

4 – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2015.

Il précise que ces taux permettent d'assurer le produit des impôts directs communaux finançant des dépenses courantes de la commune.

Il est proposé de maintenir les taux appliqués en 2015.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de maintenir et de fixer les taux suivants pour l'année 2016 :

De la Taxe d'habitation (TH) à : **20.27 %**

De la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) à : **16.42 %**

De la Taxe sur le foncier Non-Bâti (TFNB) à : **35.87 %**

De la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) à : **23.66 %**

5-Fibre optique : Implantation d'un local technique pour le réseau Très Haut débit Sarthois

M. le Maire informe que conformément au Schéma Directeur d'aménagement numérique du territoire de la Sarthe, la communauté de commune du Pays des Brières et du Gesnois au travers du SMSAN (Syndicat Mixte Sarthois d'Aménagement Numérique) a décidé le déploiement d'un réseau très haut débit sur le territoire de la commune de Surfonds.

Afin de déployer le Réseau d'Initiative Publique Très Haut Débit de la Sarthe, le SMSAN doit construire un point de mutualisation dans la commune de Surfonds, rue du Roi David (une armoire derrière les toilettes publiques voire plan de masse en annexe) sur la parcelle cadastrée N°585 Section A.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal :

Accepte l'implantation du local technique pour le réseau très haut débit sur son territoire

Autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

6 -Examen des demandes de subventions

M. le Maire demande d'examiner les demandes suivantes :

Subvention à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de verser une subvention de 20 € par jeune apprenti (décision du 20 janvier 2016) à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat : 2 jeunes apprentis domiciliés à Surfonds soit 40 € pour l'année 2016

Subvention au Cercle des Nageurs de Sitellia

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de verser une subvention de 20 € par enfant (décision du 20 janvier 2016) fréquentant le Cercle des Nageurs de Sitellia : 2 enfants domiciliés à Surfonds soit 40 € pour l'année 2016

Subvention au Club de football de la commune du Breil sur Merize

M. le Maire rappelle aucun enfant domicilié à Surfonds ne fréquente cette association. Mais qu'une aide pourrait aider le club.

Considérant qu'il n'y a pas d'enfant domicilié à Surfonds fréquentant ce club,

Considérant la décision du 20 janvier 2016

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, par 5 voix contre et 5 abstentions,

Décide de ne pas verser de subvention pour l'année 2016 au Club de football de la commune du Breil sur Merize

Subvention à l'association du Comice du Canton de Montfort le Gesnois

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de ne pas verser de subvention pour l'année 2016 à l'association du Comice du Canton de Montfort le Gesnois.

Dans le cadre de l'examen des demandes de subventions, M. Hamelin souligne que la demande de subvention par le collègue du Grand Lucé pour un enfant de 6^{ième} domicilié à Surfonds allant en classe de neige, était restée sans réponse.

M. le Maire rappelle qu'en effet cette demande était restée en suspens car la subvention devait être versée directement à la famille de l'élève sans plus de précision sur coût de l'organisation de cette classe de neige, du besoin des familles.....

Mme Foret précise qu'une subvention est accordée à une association ou un groupement et qu'il apparait difficile de la verser directement aux familles.

Questions et informations diverses

M. Le Maire informe le conseil municipal que :

- L'inauguration de la salle Paul Grasteau se fera à l'intérieur de la salle. Les tables, chaises et sono seront installés samedi matin.
Alain Dutertre résumera en quelques mots le cout général du projet et des subventions et le chapitre concernant M. Grasteau fera partie du discours de M. le Maire.
Avant d'accrocher le panneau, il est précisé que des devis sont demandés pour la réfection de la façade.
- Les titres de recette et annexes du SIVOS Ardenay Soultré Nuillé sont toujours en attente. Les services de la Sous-Préfecture de Mamers souhaitent un dénouement rapide de la situation.
- Les services de la Sous-Préfecture pensent que certains points du règlement du PLU peuvent être aménagés. Par contre pour les zones Nh, il faudra surement une modification complète et qu'il faudra

attendre les prises de compétences des communautés de communes du Pays Bilurien et du Pays des Bières et du Gesnois dans le cadre d'un PLUI.

- D'après le cabinet de la sous-préfète les pylônes seront bien pris en charge par l'Etat. La commune est toujours en attente du positionnement de ce pylône et de l'étude de FREE.
- Lors de la réunion de conseil de janvier, la commune s'est engagée favorablement pour la construction de l'échangeur à Connerré.

Depuis les choses ont évolué car le Conseil Départemental n'a pas donné de date pour réétudier le dossier. Une manifestation est prévue pour le 30 mars à 17h00 au rond-point sortie de Connerré direction Le Mans. (Mme Karamanli a pris position)

- Concernant le médical, après les communes de Montfort et Savigné, Connerré a fait part de son entente avec Le Breil sur Merize pour une convention avec son centre médical. Le sujet sera évoqué lors du prochain conseil municipal.
- Le dossier du bassin de rétention est chez le notaire pour l'achat à l'euro symbolique du terrain Ménard. Une demande de subvention a été faite au Conseil Départemental avec une demande d'autorisation de commencer les travaux avant son attribution.
- Les services de La Poste offrent de nouveaux services de proximité.

Les dates des prochaines réunions de conseil municipal sont les mercredis 20 avril, 25 mai, 29 juin et le mardi 30 août à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45

Séance du Conseil Municipal de la commune de Surfonds du 16 mars 2016

Nom et Prénom de l'élu(e)	Présent (e)	Absent(e)	Signature
JACK Michel	X		
DUTERTRE Alain	X		
BLAVETTE Mélanie	X		
GARNIER Harold	X		
HAMELIN Pascal	X		
MALLET Emmanuelle	X		
PERRIN-MURILLO Nathalie	X		
HATTRY Gérard	X		
FORET Stéphanie	X		
VOLTZ Patrick		X	(donne pouvoir à M. Hattry)